

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026

Mont-sous-Vaudrey



*Début de séance 19h00*

Présents : Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Stéphanie CHEVANNE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Nicolas KOEHREN, Anne LAUNOY, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET.

Le quorum est à 8. Il y a 12 personnes présentes.

Absents : Gérard COUTROT, Charline HUMBLLOT et Arnaud LAVIGNE

Procurations : Gérard COUTROT à Bernard BERTHAUD, Charline HUMBLLOT à Joëlle CHAMOUTON et Arnaud LAVIGNE à Paulette GIANCATARINO

\*\*\*\*\*

Le secrétariat de séance est assuré par Stéphanie CHEVANNE, conseillère municipale.

## 1) Procès-verbal de la séance du 28 mai 2026

Suite à des échanges estivaux avec la Préfecture, il a fallu revoir la composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE) comme suit :

| Délégués de la commune                  | Délégués de l'administration            | Délégués du tribunal judiciaire       |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|
| Christian MAGDELAINE                    | Liliane GOY                             | Joël GIRARD                           |
| <b>Suppléante :</b><br>Elisabeth POIROT | <b>Suppléante :</b><br>Murielle JACQUES | <b>Suppléante :</b><br>Germaine OUDOT |

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 et la nouvelle composition de la CCLE sont approuvés par l'assemblée.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 2) BUDGET : décision modificative n° 1

Madame la Maire explique que la SGC de Poligny nous a demandé d'effectuer une décision modificative pour

- **Clôture budget CCAS**

Le résultat de clôture en 2025 du CCAS : + 6 992.09 € n'a pas été intégré au budget 2026. **Il convient de le rajouter au 002.**

- **Régularisation titre bois 2024**

En 2024, le titre 2009 et le titre 2014 étaient du même montant 9 831.55 € TTC. Il convient d'annuler un des deux titres sur 2026. Sur le budget 2026, nous n'avions prévu que 1 000 €.

**Nous allons donc rajouter 8 200 € sur le compte 673.**

Nous souhaitons donc en profiter pour remettre à jour certains comptes :

- **Allocations de chômage versées directement**

Nous versons une allocation de chômage à un personnel parti en novembre l'an dernier. **Nous rajoutons 8 000 € sur le compte 64731.**



- **Dépenses bois**

Nous avons prévu 40 000 € au budget et nous avons déjà dépensé 63 200,74 €.

**Nous pouvons abonder le compte 61524 de 30 000 €**

- **Stade**

Nous avons prévu 31 000 € au budget pour le stade qui correspondait au montant du marché moins les dépenses réalisées l'an dernier. Sauf que l'an dernier, il y a eu des dépenses autre que le marché (busage, terre..) et une réintégration des études sur ce compte.

**Il convient d'abonder le compte de 45 000 €.**

- **Equilibre**

Afin d'équilibrer cette décision modificative, nous pouvons prendre des recettes supplémentaires sur les comptes **7022**, nous avons réalisé près de 176 000 € en ayant prévu 100 000 € ou **741121** où on a réalisé 23 262 € supplémentaire (263 262 € au lieu du 240 000 € prévu, DSR).

Le tableau est présenté en annexe de ce procès-verbal.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **3) CCVA : fonds de concours 2026**

Dans le cadre du pacte de solidarité fiscal et financier de la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA), la commune doit présenter le double des factures du fond de concours prévu. Pour cette année, cela représente pour nous un montant de 42 533 €. La commune décide à l'unanimité de présenter les factures des études de revitalisation du centre-bourg (61 %) et des travaux du stade (39 %). L'affiche de présentation des travaux du stade sera revue avec ces éléments de participation de l'intercommunalité.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **4) LOCATION : conclusion du bail commercial – maison de retraite « La Grangerie »**

Christian MAGDELAINE, conseiller municipal délégué aux locations, indique qu'un bail en date du 27 mai 2016 était consenti entre la SCI la GRANGERIE et la SAS ADMJ. Ce bail allait du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2025.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 la SAS D.A.M.J. s'est substituée à la SAS AMDJ dans l'exploitation du fonds de commerce de maison de retraite et dans le paiement des loyers. La SAS D.A.M.J. a donc la qualité de preneur à bail.

Depuis le 24 juillet 2024, le bâtiment a été cédé à la commune de Mont-sous-Vaudrey.

Afin de régulariser ces situations, la commune et la société prennent à leur charge la moitié des frais de bail (notaire) qui s'élèvent à 2 470 €. Le nouveau bail courra rétroactivement depuis le 5 août 2025 jusqu'au 4 août 2034. Il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 7 600 €.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **5) FORET : Dématérialisation des factures de ventes de bois**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2026, une obligation est donnée aux communes de passer par la facturation électronique pour leurs ventes de bois.

Pour ce faire, l'Office National des Forêts (ONF) propose un service gratuit pour la mise en place de cette nouvelle disposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette solution.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*



## **6) FORET : Programmation des coupes 2027**

Nicolas KOEHREN, conseiller municipal délégué, présente les coupes de bois 2027 puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2ar-3cr-13aa-13ba-13ca-17bi-24ai-24bi-24ci-27aj-27aa-28aj-28aa et des chablis.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **7) ASSOCIATION FONCIERE : Désignation des membres**

Madame la Maire expose la nécessité de renouveler les membres de l'Association Foncière (AF). Elle est membre de droit de cette instance. Il revient au conseil municipal de désigner 4 personnes pour faire partie du bureau.

Actuellement, les membres désignés par le conseil municipal étaient Jean-Pierre DESVIGNES, Jean-Michel GUERRIN, Jean KRESS et Guy PONCET. Seul Jean-Pierre DESVIGNES n'a pas souhaité renouveler sa participation et a proposé Jérôme POLLIEN pour le remplacer. Ce dernier a accepté.

Jean-Michel GUERRIN, Jean KRESS, Jérôme POLLIEN et Guy PONCET sont désignés par le conseil municipal pour intégrer le bureau de l'Association Foncière de Mont-sous-Vaudrey. Suite à cette désignation et sur avis de Madame la Maire, la Chambre d'Agriculture désignera 4 membres supplémentaires. Ils seront connus prochainement.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **8) FONCIER : régularisation d'un échange de parcelles – ZI 207 et ZI 205**

Madame la Maire explique que lors de la construction de la gendarmerie en 2017, un bornage a été fait pour céder un bout de la parcelle ZI 203 (ZI 207 de 70m<sup>2</sup>) nous appartenant contre un bout de la parcelle ZI 34 (ZI 205 de 176 m<sup>2</sup>) appartenant aux consorts GAUTHIER. L'échange n'est pas allé au bout ce qui implique que ces nouvelles parcelles n'apparaissent pas sur le cadastre à l'heure actuelle.

Il est proposé de valider cet échange en la forme administratif. Bernard BERTHAUD, adjoint, est autorisé à signer cet acte pour la commune.

Une servitude avec Enedis a cours sur la parcelle avec la ZI 203. Emeline VALET, conseillère municipale, aidera le Secrétaire Général de Mairie sur la formulation nécessaire dans l'acte administratif à venir.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **9) CCVA : RPQS 2025 (Rapports sur le prix et la Qualité des Services (assainissement et eau potable))**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des RPQS sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif 2025 présentés par la CCVA et approuvés par l'instance communautaire le 06 juillet 2026. Une augmentation de 3.9 % du tarif du m<sup>3</sup> (assainissement et eau potable) est observée entre 2026 et 2025 portant le coût à 6.13 €/m<sup>3</sup>.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **10) REPRESENTATION : Désignation d'un référent laïcité**

Cet été, la sous-préfecture nous a rappelé l'obligation de désigner dans notre équipe un référent laïcité. Le jour de l'envoi de l'ordre du jour du conseil municipal, le Centre de Gestion nous a signalé qu'il assurait cette fonction pour les agents. Pour ce qui est des élus, un référent déontologue a été désigné en début de mandat. Il n'y a donc rien à voter sur ce point.



## 11) Questions diverses :

### • Ressources humaines

- Mutualisé en 2022, un agent des services techniques part le mercredi 14 octobre 2026 pour rejoindre la commune de Mouchard. Le conseil municipal lui souhaite pleine réussite dans son nouvel emploi.
- Pour son remplacement, 27 candidatures ont été reçues. Paulette GIANCATARINO, Bernard BERTHAUD et la Communauté de Communes ont assuré la tenue de 11 entretiens. La personne retenue habite la commune et débutera deuxième quinzaine d'octobre à son poste.
- Madame la Maire indique vouloir attribuer une prime exceptionnelle de 300 € en octobre au Secrétaire Général de Mairie au vu de son investissement dans l'accompagnement de ses collègues, notamment du secrétariat au quotidien. Le conseil valide cette prime à l'unanimité.

### • Festival Duality au château Grévy le 11 et 12 septembre 2026

Le conseil évoque les nuisances engendrées par le festival Duality organisé au sein du château Grévy par l'association MERQLAB le vendredi 11 et samedi 12 décembre 2026. D'après les retours reçus en mairie, les désordres sont de plusieurs ordres :

- Au niveau du bruit, Madame la Maire s'est déjà entretenue avec l'organisateur afin de trouver des solutions pour permettre son atténuation lors de prochaines manifestations.
- Au niveau du stationnement, le flux a plutôt été bien géré et notamment avec la mise à disposition de parcelles privées pour l'évènement. Ces dispositions avaient été concertées avec la commune.
- Au niveau de la propreté, les organisateurs ont nettoyé les abords rapidement. Il serait, en revanche, judicieux de prévoir des toilettes également à l'extérieur pour ce type d'évènement.
- Au niveau de la communication, le conseil souhaite imposer aux organisateurs une diffusion des manifestations aux gens du village. En effet, la commune n'a pas vocation à promouvoir des événements privés dans des lieux privés. Ce n'est pas à elle d'assurer ce rôle-là. Soit l'organisateur soit le propriétaire du lieu doivent se charger de cela.
- En outre, l'organisation d'un tel évènement doit rester occasionnel, une fois par an maximum semble recueillir l'assentiment général du conseil municipal.

### • Jeunesse

- Joëlle CHAMOUTON, adjointe rappelle l'arrivée de 3 nouvelles institutrices à l'école de Mont-sous-Vaudrey lors de cette rentrée des classes.
- Elle indique que l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes se fera le jeudi 26 novembre en primaire. La parité est mise en place pour cette élection afin de coller aux élections municipales. Le Conseil Départemental du Jura met en place des élections dans les collèges et notamment celui de Mont-sous-Vaudrey le même jour.
- Le conseil municipal de jeunes actuels continue l'interview des artisans/commerçants de Mont-sous-Vaudrey et Bans. 6 groupes d'interviewers ont été créés accompagnés à chaque fois de 2 adultes. Il y a 5-6 questions-type et cela prend 15 à 20 minutes à chaque fois

### • Commerce

- Un agent immobilier, habitant de Mont-sous-Vaudrey, a demandé à ce qu'on lui fasse sa publicité. La société qu'il représente a son siège social hors de Mont-sous-Vaudrey donc nous ne donnerons pas suite.
- Le conseil s'interroge de savoir si le restaurant « Les 3 orchidées » est toujours en activité. Il est indiqué qu'il est ouvert de temps à autre.

- **Environnement**

- Maud MONANGE, conseillère, s'est chargée de répondre à une enquête sur l'environnement menée par le CPIE Bresse du Jura. Il a été question de fuel, d'éoliennes, de covoiturage... Un retour devrait nous parvenir par l'association qui intervient également en milieu scolaire.
- Elisabeth Poirot, conseillère municipale, a effectué 2 jours de formation en juin sur l'Ambroisie. Elle indique que des ateliers peuvent être proposés pour les écoles.
- Elle fait également un point au niveau des frelons asiatiques. Une bonne centaine de reines a été attrapée cette année. Les pièges ont été remis en place.
- Pour la deuxième année consécutive, la mairie s'est inscrite au Challenge de la Mobilité porté par la Communauté de Communes du Val d'Amour avec 8 participants et 266.24 km répartis sur 35 trajets.

- **Catastrophes naturelles**

- Au vu de l'évolution climatique de ces derniers mois, Madame la Maire rappelle que la Préfecture du Jura a maintenu le niveau crise pour les usages non-économiques et le niveau alerte pour les usages économiques. Les mesures applicables concernant ces niveaux d'alerte sont consultables sur le tableau de la mairie et sur Intramuros.
- La commune lance une campagne de recensement des maisons fissurées sur Mont-sous-Vaudrey suite à la sécheresse de cet été. Les gens sont invités à déposer un écrit accompagné de photos des dégâts constatés. La commune rappelle que les personnes doivent en parallèle se rapprocher de leur assurance. L'objectif est de pouvoir demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat au mois de janvier.
- Une réunion s'est déroulée le 17 septembre auprès des sinistrés des inondations de l'Hameçon notamment. L'étude réalisée par le cabinet Artelia (40 840 € HT) a été présentée. Le montant des travaux (environ 500 000 €) est trop élevé par rapport aux résultats attendus (baisse de crue de seulement 10 cm environ). Le conseil municipal indique qu'une nouvelle réunion allait être prévue avec les services de la DDT et le Syndicat pour proposer des solutions individuelles de batardeau et rappeler les obligations dévolues aux propriétaires riverains des cours d'eau au niveau de l'entretien de ces derniers.

- **Informations diverses**

- Les guinguettes ont encore très bien fonctionné cet été. 1 100 € ont ainsi été versés par l'association gestionnaire Les Vétérans du Val d'Amour aux différentes associations qui ont tenu ces soirées.
- Suite à un message du Service de Gestion Comptable de Poligny, la commune ne pourra plus prendre de chèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Dès aujourd'hui, les services mettent tout en œuvre pour ne plus en prendre afin d'anticiper cette échéance. Une communication sera faite autour de cette information prochainement.
- Les conventions avec Bans (cimetière et frais de scolarité) sont à revoir afin de les passer au prochain conseil municipal. Elles avaient été faites pour correspondre au temps de la mandature.
- Un panneau de rue « chemin du moulin » est à commander et à installer.
- Nicolas KOEHREN, conseiller municipal délégué, indique que l'arbre pour refaire la statue de Jean BAVILLEY a été trouvé. Il s'agit d'un chêne. Un socle sera à prévoir pour éviter de tâcher le sol devant la mairie.
- Un fusain de l'artiste A. POINTELIN nous avait été donné par Michel MERCET. Ce tableau a été restauré chez Art & Porcelaine à Besançon. Emeline VALET, conseillère municipale, se propose de le rapporter à la mairie.
- Certains producteurs ayant trouvé des marchés plus proches de chez eux, nous avons été contraints d'annuler les marchés de producteurs initialement prévus les 1<sup>er</sup> août, 5 septembre et 3 octobre. Ces marchés ne seront pas reconduits l'an prochain. En revanche, notre marché hebdomadaire du jeudi matin s'étoffe. Un marchand de miel souhaite rejoindre le poissonnier, le maraîcher, le boulanger bio et le marchand de poulets.

- Nicolas KOEHREN est allé aux portes ouvertes du SICTOM de Brevans pour la commune le 4 juillet. Il a trouvé la visite très intéressante et invite tout à chacun à se rendre aux prochaines.
- Didier MOMBOBIER, conseiller municipal délégué, a assisté à l'Assemblée Générale du Tennis. Il a été évoqué le bardage intérieur qui a été refait mais que cela fait du bruit désormais lors du jeu. Il a également été question de la nouvelle activité, le Pickleball.
- Anne LAUNOY et Maud MONANGE, conseillères municipales, ont creusé le dispositif « ville prudente ». C'est un label en faveur de la sécurité routière qui classe les communes de 1 à 5 cœurs. Ce n'est pas très intéressant de le mettre en place pour la commune et cela est coûteux (340 €/an). La commune ne donnera pas suite.

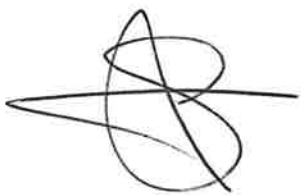
#### ● Prochains évènements

- **4 octobre** : Portes ouvertes du Billard
- **5 octobre** : Début de « l'opération brioche ». 12 bénévoles vont arpenter les rues pour vendre les brioches au profit de l'APEI du Jura. En tout, la commune va réceptionner et redistribuer 1 344 brioches pour l'entièreté du canton.
- **Nuits des 6 et 7 octobre** : l'enrobée de la route de Dole (du rond-point de Bans au garage Tisserand) va être refait par le Conseil Départemental du Jura.
- **7 octobre à la Loye** : réunion sur la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette réunion est dans la continuité de différentes actions menées pour faire participer les habitants du territoire à cette révision. Pour ce faire, une balade urbaine a eu lieu le 22 septembre sur notre commune. Elle a permis de mettre en valeur et d'expliquer différents aspects des règles inscrites dans ce document et de voir comment les faire évoluer.
- **11 octobre** : Courses PASTEUR avec départ du semi-marathon de Mont-sous-Vaudrey à 10h
- **17 octobre** : Sortie à Colombey organisée. 51 participants déjà inscrits et notamment 10 jeunes. Paulette GIANCATARINO, Joëlle CHAMOUTON et Germaine OUDOT ont fait un travail préparatoire avec les jeunes afin d'animer le trajet sur des questions autour de l'histoire du Général DE GAULLE.
- **11 décembre** : repas des aînés
- **18 décembre** : le spectacle de feu se passera place Louis MAIRE. Le spectacle était initialement prévu cet été mais les conditions météorologiques ne le permettaient pas.

**Le prochain conseil municipal sera prévu fin novembre – début décembre  
en salle du conseil de Mont-sous-Vaudrey.**

*Fin de séance 21h35*

La secrétaire de séance  
Stéphanie CHEVANNE




La Maire,  
Paulette GIANCATARINO



## Decision modificative

| Désignation                                                              | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                          | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                                    |                       |                         |                       |                         |
| R- 002 : Résultat de fonctionnement reporté                              | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 6 992.09 €              |
| <b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>                  | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>6 992.09 €</b>       |
| D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts                    | 0.00 €                | 30 000.00 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>                         | <b>0.00 €</b>         | <b>30 000.00 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-64731 : Allocations de chômage versées directement                     | 0.00 €                | 8 000.00 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>             | <b>0.00 €</b>         | <b>8 000.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-023 : Virement à la section d'investissement                           | 0.00 €                | 45 000.00 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>              | <b>0.00 €</b>         | <b>45 000.00 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)                        | 0.00 €                | 8 200.00 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>                                  | <b>0.00 €</b>         | <b>8 200.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R- 7022 : Coupes de bois                                                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 75 000.00 €             |
| <b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>75 000.00 €</b>      |
| R- 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes             | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 9 207.91 €              |
| <b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>                          | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>9 207.91 €</b>       |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                              | <b>0.00 €</b>         | <b>91 200.00 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>91 200.00 €</b>      |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                    |                       |                         |                       |                         |
| R- 021 : Virement de la section de fonctionnement                        | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 45 000.00 €             |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>            | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>45 000.00 €</b>      |
| D-2128 : Autres agencements et aménagements                              | 0.00 €                | 45 000.00 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>                          | <b>0.00 €</b>         | <b>45 000.00 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                                              | <b>0.00 €</b>         | <b>45 000.00 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>45 000.00 €</b>      |
| <b>Total Général</b>                                                     | <b>136 200.00 €</b>   |                         | <b>136 200.00 €</b>   |                         |